

Compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2025

Service Enfance – Jeunesse – Éducation

Horaires : 18h00 – 20h15

Participants : Élus municipaux, responsables du service Enfance Jeunesse Éducation, coordinatrice périscolaire, directeurs d'école, représentants de parents d'élèves (RPE).

1. Organisation des accueils de loisirs et périscolaire

Capacité d'accueil des accueils de loisirs

La question des capacités d'accueil des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) a été présentée par M. Aurélien Béal, responsable du service Enfance Jeunesse Éducation, chiffres à l'appui.

- **ALSH mercredis – maternels (3-6 ans) – 50 places :**
Depuis septembre 2025, la capacité maximale de 50 places n'a jamais été atteinte. Alors que cette capacité pouvait s'avérer insuffisante sur l'année scolaire 2024-2025, elle répond aujourd'hui largement aux besoins des familles. Pas de possibilité d'augmentation vis-à-vis des locaux (avis PMI).
- **ALSH mercredis – élémentaires (6-10 ans) – 50 places :**
Sur la période de septembre à novembre 2025, la capacité maximale de 50 places a été atteinte seulement sur deux services de restauration. La capacité actuelle est jugée adaptée à la demande vis-à-vis du nombre d'enfants présents. Possibilité d'augmenter la capacité en recrutant 1 animateur et 1 directeur supplémentaires (réglementation), ce qui engendrerait un fort coût supplémentaire pour la commune.
- **ALSH petites vacances – 32 places (3-6 ans) – 36 places (6-10 ans) :**
Capacité d'accueil suffisante au vu du nombre de présents sur l'ensemble des périodes de vacances 2025. Des places restent régulièrement disponibles.

ALSH mercredis : Un constat est présenté : depuis septembre 2025, seules trois familles ont conservé des inscriptions sur deux dates sans y faire effectivement venir leurs enfants (entraînant la facturation de la journée).

Toutefois, les représentants de parents d'élèves soulignent que certaines familles ont dû adapter, voire réduire, leur temps de travail pour pallier l'absence de places. Ils pointent un décalage entre des accueils affichés comme complets dès l'ouverture des inscriptions et la présence de places vacantes le jour J.

M. Béal évoque plutôt la problématique des délais d'annulation, qui pour lui, ne conviennent pas aux organisations familiales.

Depuis septembre 2024, et dans l'objectif de donner les mêmes chances à toutes les familles d'obtenir une place en centre de loisirs, **les modalités suivantes sont en places** :

Le calendrier des réservations est ouvert aux familles entre 2 périodes de vacances scolaires.

- **ALSH mercredis (3-10 ans) :**
 - réservation jusqu'à la veille,
 - annulation jusqu'à 10 jours avant le jour d'accueil.
- **ALSH petites vacances**
 - réservation jusqu'à la veille,
 - annulation jusqu'à 15 jours avant le 1^{er} jour de la période des vacances scolaires.

Constat sur la pratique des familles :

A l'ouverture des réservations, les familles réservent tous les mercredis et les 2 semaines des vacances scolaires. Par conséquent, en quelques heures, aucune place ne reste disponible et certaines familles ne peuvent pas utiliser ces services.

Ensuite, les familles annulent leurs réservations dans les délais impartis. Ces délais ne permettent pas aux familles n'ayant pas eu de place de récupérer ces places libérées pour les raisons suivantes :

- les délais de 10 jours (mercredis) et 15 jours (vacances) étant trop courts, les familles se sont évidemment déjà organisées avec un autre moyen de garde,
- le logiciel métier enfance en mairie ne gère pas de liste d'attente automatique, qui permettrait aux familles d'être prévenues lorsqu'une place se libère,
- lorsqu'une place est libérée, les familles avec au moins 2 enfants n'obtiennent pas de places pour tous leurs enfants.

Est-ce qu'un délai d'annulation poussé à 1 mois (mercredis et vacances) encouragerait les familles à réserver au plus juste de leurs besoins, et permettrait aux autres familles d'obtenir des places ?

Les représentants de parents d'élèves ne semblent pas convaincus, et estiment qu'il est difficile pour les familles de savoir au moins 1 mois à l'avance leurs besoins de garde. Cette option a été contestée, et plusieurs pistes alternatives ont été proposées :

- la possibilité d'annulations plus tardives, afin de gagner en souplesse pour les familles ;
- la mise en place d'un mécanisme de pénalité incitative en cas de réservations non utilisées, avec une tolérance pour quelques absences non justifiées ;
- la modernisation du portail famille (liste d'attente, notifications, meilleure visibilité des places libérées).

Les RPE interrogent la pertinence des délais d'annulation et demandent :

- une meilleure visibilité des places annulées,
- la mise en place d'une liste d'attente,
- une éventuelle priorisation des familles ayant des besoins ponctuels.

M. Béal précise qu'aucun fonctionnement ne peut convenir à toutes les particularités organisationnelles des familles mais que l'objectif est de s'en approcher au plus près. Une étude est en cours avec l'éditeur du logiciel de gestion (perspective budget 2026) afin d'améliorer le service aux familles. Un nouveau portail famille va être mis en place développant plus d'options mais sans garantie de pouvoir automatiser les listes d'attente. Sa mise en place effective dans le temps dépend de plusieurs critères :

- le vote du budget au conseil municipal du 23 février 2026,
- la disponibilité de l'éditeur,
- le temps de migration des informations,
- le temps de formation des agents municipaux,
- la période de changement de l'outil (il est plus facile de changer le portail familles pendant l'été plutôt qu'en cours d'année).

Capacité d'accueil des accueils périscolaires (matin et soir)

Capacité d'accueil de 70 places à l'école maternelle suffisante en utilisant la salle de restauration et la maison de l'enfance.

Capacité d'accueil suffisante à l'Hermitage, faible fréquentation, environ 30 à 35 enfants.

Forte augmentation des effectifs à l'école Aimé Césaire depuis septembre 2025 avec des pics de 70 enfants les mardis et jeudis soirs. Locaux mutualisés avec l'école peu adaptés, réflexion d'un local dédié pour la prochaine équipe municipale.

Il est également constaté une hausse de la fréquentation des enfants CM1/CM2 présents à l'accueil périscolaire de l'école Aimé Césaire alors que l'utilisation du transport scolaire et le nombre d'enfants qui rentrent seuls au domicile sont en forte diminution pour cette même tranche d'âge.

Plages horaires des accueils périscolaires (matin et soir)

Une demande d'extension des horaires d'ouverture du périscolaire en semaine (ouverture à 7h au lieu de 7h30) a été évoquée. Cette demande, issue d'un sondage réalisé par les RPE, concerne un seul enfant de maternelle.

Mme Anne-Soizic Loirat, coordinatrice périscolaire, indique comprendre les contraintes des familles, notamment liées aux conditions de circulation matinale. Elle alerte néanmoins sur :

- les difficultés de recrutement d'animateurs,
- l'impact organisationnel sur les temps de travail des animateurs,
- et surtout le respect du rythme biologique des enfants fortement présents en collectivité.

Elle précise qu'en cas d'élargissement des horaires, il serait préférable de limiter l'inscription d'un même enfant aux créneaux du matin **ou** du soir, afin de préserver son bien-être.

Mme Cécile Mériadec rappelle par ailleurs le **coût du service pour la collectivité** :

- 1 heure d'accueil périscolaire ou ALSH, par enfant, coûte 3,87 € à la commune,
- les familles paient entre 1 € et 3,60 € selon leur quotient familial,
- la municipalité finance près de 50 % du coût global.

Espaces extérieurs de la Maison de l'enfance et projet Nexity construction de logements

La municipalité reconnaît un déficit de communication concernant la suppression d'une partie du jardin de la Maison de l'Enfance. Le plan du futur jardin est présenté : les travaux d'aménagement (terrassément, engazonnement...) sont prévus au premier semestre 2026 pour une mise à disposition à la rentrée de septembre 2026. La pose des clôtures délimitant la nouvelle parcelle du jardin est prévue pour janvier 2026.

Les équipements enfances / jeunesses : les évolutions à venir



Concernant l'accès aux extérieurs de l'école des Asphodèles, les RPE signalent un problème d'éclairage de l'impasse reliant l'école à la Maison de l'Enfance, particulièrement en période hivernale. La possibilité d'installer un lampadaire au niveau du passage piéton est évoquée.

2. Animations et projets éducatifs

Prévention du harcèlement

Mme Loirat rappelle les actions déjà menées et indique que les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants ont exprimé le souhait d'organiser des interventions de sensibilisation au harcèlement dans les trois écoles de la commune, à destination des élèves de CM1-CM2, en lien avec les équipes enseignantes.

Projet citoyen

La municipalité souhaite relancer un « rallye citoyen », précédemment organisé avec le collège Pierre et Marie Curie. Ce projet permettrait aux élèves de 6ème de découvrir les services municipaux, les forces de sécurité et le tissu associatif local.

Ateliers et animations méridiennes

Les RPE saluent la mise en place des « clubs » sur le temps du midi à l'école de l'Hermitage et s'interrogent sur leur absence à Aimé-Césaire. Mme Loirat précise qu'il s'agit d'une initiative propre à l'équipe de l'Hermitage. À Aimé-Césaire, deux animations quotidiennes sont proposées et un planning est affiché sous le préau.

3. Communication

Les échanges portent sur la circulation de l'information :

- entre temps scolaires et périscolaires,
- entre équipes d'animation, enseignants et familles.

Les RPE proposent la généralisation d'un cahier de suivi. Mme Loirat indique que cet outil existe déjà, notamment en maternelle, mais qu'il n'est pas systématiquement consulté par les enseignants. Les animateurs informent toujours les familles en cas d'incident sur temps périscolaire ; en revanche, les incidents survenus sur le temps scolaire ne sont pas toujours transmis aux équipes d'animation.

M. Chevalier, directeur de l'école Aimé-Césaire, rappelle l'importance d'une approche globale de la « journée de l'enfant », soulignant la responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs éducatifs.

Concernant les règles de vie, Mme Loirat justifie l'interdiction des objets personnels sur les temps périscolaires afin de limiter les vols et conflits entre enfants.

Enfin, une meilleure communication sur les activités périscolaires est demandée ; Mme Loirat propose de transmettre par mail la prochaine programmation aux RPE.

Les échanges portant sur la circulation de l'information seront à revoir au prochain conseil de classe en présence de l'équipe enseignante.

4. Travaux

Accueil périscolaire de l'Hermitage

Les travaux débuteront fin janvier 2026 pour une durée prévisionnelle jusqu'en novembre 2026.

Pendant cette période :

- l'accueil périscolaire matin et soir se fera dans la salle polyvalente de l'école de l'Hermitage,
- l'ALSH 6-10 ans (mercredis et petites vacances) sera déplacé sur le site de l'école Aimé-Césaire.

Cette organisation a été validée en accord avec les directions des écoles concernées.

Projet de modulaire à Aimé-Césaire

L'hypothèse d'installation d'un modulaire destiné à l'accueil périscolaire est à l'étude. La réflexion est en cours et la décision relèvera de la prochaine équipe municipale.

5. Avant de clore la séance

Alors que la réunion s'achève, Mme Loirat, coordinatrice périscolaire, demande à prendre la parole. « Qui dit commission périscolaire dit pédagogie de l'enfant » exprime-t-elle. Elle présente rapidement le projet pédagogique des temps périscolaires et méridiens ayant cours en 2025-26 pour les 3-10 ans.

Le message clair (utilisé avec les Moyennes Sections et jusqu'en CM2)

Présentation de cette méthode, adaptée de la communication non violente, pour résoudre les conflits entre pairs. Le message clair est en vigueur sur l'école Aimé-Césaire, à l'initiative de l'équipe enseignante (aussitôt reprise par l'équipe d'animation en écho), depuis une dizaine d'année et les enfants se sont emparés de cet outil et l'utilisent au quotidien.

Le « message clair » a été appliqué sur les temps périscolaires de l'Hermitage depuis 3-4 ans. Cette année encore, tous les enfants demi-pensionnaire ont été sensibilisés et encouragés à son utilisation dès la 1ère semaine de la rentrée de septembre.

Chez les maternelles, certains animateurs ont commencé à dérouler le message clair avec les Grandes sections à partir du printemps 2025. Aujourd'hui, la consigne est d'aider l'enfant de Moyenne et Grande section à formuler les étapes du message clair pour expliquer un conflit, exprimer son émotion ressentie et comprendre le vécu de l'autre.

Les Compétences Psycho Sociales (CPS)

Mme Loirat explique que le projet pédagogique a pour objectif de développer les CPS auprès des enfants de manière ludique (donc une approche différente des CPS que celle vécue en classe lors d'ateliers ciblés plus scolaires). « Les CPS sont autant de clefs pour apaiser le climat périscolaire et favoriser le vivre-ensemble » termine Mme Loirat.

Concrètement, le projet se traduit à ce jour et dans les mois à venir par les actions suivantes :

- Chez les maternelles :
 - Accueil des émotions : nommer l'émotion et verbaliser le ressenti (tous les MS-GS, tout au long de l'année)
 - Sensibilisation au développement de l'empathie en cas de conflit : écouter le ressenti de l'autre (tous les MS-GS, tout au long de l'année)
 - Atelier Yoga du rire : 2 séances de 20minutes pour chacune des classes MS-GS et GS (sur le cycle novembre-décembre 2025)
 - Rituel de la respiration abdominale « ballon » : initié par 2 atsem pour la sieste avec les PS (mise en application d'un apport pédagogique reçu / intervenant sophrologue-relaxologue)
 - Atelier « relaxation dynamique » par 1 atsem pour les 2 classes GS du modulaire en début d'après-midi (mise en application d'un apport pédagogique reçu / intervenant sophrologue-relaxologue)
- Chez les élémentaires :
 - Message clair du CP au CM2 (tout au long de l'année, dans les 2 écoles)
 - Accueil des émotions : nommer l'émotion et verbaliser le ressenti (tous les CP-CE, tout au long de l'année dans les 2 écoles)
 - Sensibilisation au développement de l'empathie en cas de conflit : écouter le ressenti de l'autre (tous les CP-CE, tout au long de l'année dans les 2 écoles)

- Micro-ateliers pour développer l'empathie (jeu de la rivière, théâtre forum) à partir de février 2026 avec les CM2, puis les CM1 de l'école Hermitage.

Une prochaine commission sera programmée avant l'été 2026.

La séance est levée à 20h15.